

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Comité de Politique Monétaire (CPM) de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC) a tenu sa première réunion ordinaire de l'année le 22 mars 2013, au Siège de la Banque à Yaoundé (République du Cameroun), sous la présidence de Monsieur Lucas ABAGA NCHAMA, Gouverneur de la BEAC et Président statutaire du CPM.

Au cours de cette séance, le CPM a pris connaissance de l'évolution de l'économie mondiale. Il a ainsi noté que la croissance économique mondiale a ralenti au quatrième trimestre 2012, principalement dans les pays de l'OCDE. Toutefois, sous l'effet d'une amélioration progressive de la situation des marchés financiers et d'une relance de la croissance dans les pays émergents, l'activité mondiale pourrait se redresser en 2013.

Au plan sous-régional, le CPM a passé en revue les informations actualisées sur la situation économique et monétaire de la CEMAC au cours de l'année 2012. Il a ainsi relevé que celle-ci a été marquée par une progression de la croissance économique en termes réels à 6,6 % contre 5,2 % en 2011, avec une accentuation des tensions inflationnistes, le taux d'inflation en moyenne annuelle s'établissant à 3,7 % à fin décembre 2012 contre 2,7 % un an plus tôt.

L'année 2013 serait marquée par un ralentissement de l'activité économique sous régionale, en liaison avec la baisse des investissements publics et le recul de la production pétrolière. Toutefois, la croissance dans la CEMAC demeurerait satisfaisante eu égard à la bonne tenue du secteur non pétrolier. Ainsi, les projections font état d'un taux de croissance réelle de 4,1 %, d'une détente des pressions sur les prix à 2,7 %, une amélioration de la situation monétaire, et un redressement des comptes publics et extérieurs.

Compte tenu de ces analyses, et après un examen des différents facteurs influençant la stabilité monétaire et financière, le CPM a décidé de :

- ✓ Maintenir inchangées les conditions d'intervention de la BEAC appliquées aux banques ;
- ✓ Maintenir inchangés les Taux d'intérêt sur Placements Publics ;

- ✓ Maintenir inchangés les coefficients et le taux de rémunération des réserves obligatoires.

Il a, en outre, adopté les objectifs monétaires et de crédit des six Etats de la CEMAC proposés par les Comités Monétaires et Financiers Nationaux pour les deuxième et troisième trimestres de l'année 2013, compatibles avec les différents cadrages macro-économiques des pays.

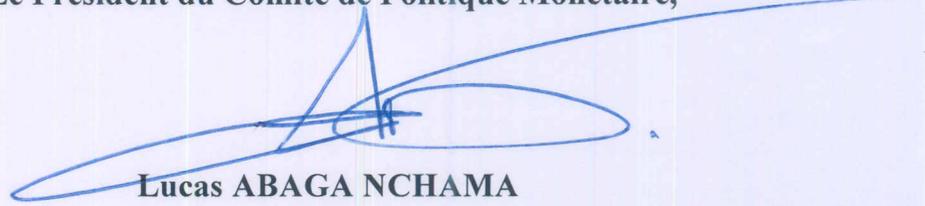
Abordant les questions relatives aux réserves de change, le CPM a pris connaissance de la situation à fin décembre 2012 et approuvé la stratégie de gestion des réserves de change pour le deuxième trimestre 2013.

Le CPM a ensuite pris acte de l'état d'avancement des réflexions en cours sur la réforme de la politique monétaire de la BEAC.

Enfin, le Comité de Politique Monétaire a fixé la limite des créances de la Banque Centrale adossées à des effets et valeurs émis ou garantis par le Trésor public, les collectivités locales ou tout autre organisme public de chacun des Etats membres de la CEMAC, telle que prévue par les Statuts de la Banque. Celle-ci se situe à un niveau tel que les créances totales (créances directes et concours aux établissements de crédits sur la base des effets publics déposés en garantie) de la Banque Centrale sur chacun des Etats membres, ne devront pas dépasser 35 % des recettes budgétaires ordinaires fongibles d'origine nationale constatées au cours de l'exercice écoulé.

Fait à Yaoundé, le 22 mars 2013

Le Président du Comité de Politique Monétaire,



Lucas ABAGA NCHAMA